

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
D'INDRE-ET-LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers d'Indre-et-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Pour la 4^{ème} année consécutive, le nombre de dossiers déposés est en recul (1563 dossiers contre 1704 l'an passé), soit une baisse de 8,3%, légèrement inférieure à celle observée au niveau régional (-10,4%) et au niveau national (-9,6%). La part des redépôts est stable (51,6%), pour s'établir à un niveau supérieur à celui de la région Centre Val-de-Loire (48,7%) et de la France (46,4%).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables est en nette diminution (35,5%) par rapport à 2017 (98 dossiers contre 152). Le taux d'irrecevabilité (5,4%) reste supérieur à la moyenne régionale (4,2%) et nationale (4,6%). Le nombre de dossiers orientés s'élève à 1441 en recul de 8,1% par rapport à 2017. La proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et sans bien immobilier est égale à 45,2%. La part des dossiers orientés vers un Rétablissement Personnel sans liquidation judiciaire représente 44% des dossiers orientés, en augmentation par rapport à 2017 (41,3% des dossiers orientés). Cette part est comparable à la moyenne nationale (44,5%) et supérieure à la moyenne régionale (41,2%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les plans conventionnels (conciliation) ne représentent plus que 7,1% des dossiers traités, en nette baisse par rapport à l'an passé (13% des dossiers) en raison de l'entrée en vigueur de la loi Sapin II. Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent 36,9% des dossiers traités, en hausse par rapport à 2017 (34,7%). La part des mesures imposées suite Rétablissement Personnel sans Liquidation Judiciaire dans les dossiers traités est en nette augmentation (42,8% contre 34,1% l'an passé). Cette évolution est liée notamment à l'arrêt de l'élaboration des recommandations d'effacement de dettes et des mesures recommandées, en novembre et décembre 2017, dans la perspective de l'entrée en vigueur de loi Justice XXIème siècle. Elle est également la conséquence de la hausse de l'orientation des dossiers vers cette solution (cf supra).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes s'établit à 77,2% des dossiers traités. Il est supérieur à la moyenne régionale (74,2%) et à la moyenne nationale (76,6%) en raison principalement d'une proportion moins importante de mesures provisoires (plans ou mesures d'attente) dans les dossiers traités, en Indre-et-Loire (10,5%), que dans la région Centre Val-de-Loire (14,1%) et la France (12,2%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Deux réunions visant à fluidifier les relations entre le secrétariat de la commission et le juge du tribunal d'instance et échanger sur le portail Tribunal. Une réunion sur le thème des entrepreneurs individuels et la procédure de surendettement.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Participation à deux réunions du groupe de travail « préventions des expulsions » dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Entretien sur la prévention des expulsions avec une chargée d'études de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 1</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 8</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 4</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 52</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (Entraides et Solidarité, Focsie, Ficosil et le Centre Technique Régional de la Consommation).
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (Touraine Logement)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale, BTS Banque).

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Un fichier des dossiers recevables au cours du mois précédent et présentant des dettes locatives est transmis à la CCAPEX. Le secrétariat de la commission communique également des informations à la commission de conciliation des expulsions locatives. Enfin, pour les dossiers faisant l'objet d'une procédure d'expulsion, des renseignements sont demandés au correspondant de la CCAPEX.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficultés pour de nombreux débiteurs à comprendre la procédure, les obligations qui en découlent et les modalités de mise en place des mesures.
- Pour la mise en place des mesures, difficultés pour de nombreux débiteurs à avoir les coordonnées précises des créanciers notamment en présence d'un chargé de recouvrement.
- De nombreux plans ou mesures ne peuvent être respectés jusqu'à leur terme en raison de changements dans la situation familiale ou professionnelle des débiteurs. Des débiteurs redéposent un dossier en raison d'une baisse de revenus peu importante.
- Lorsque le débiteur a déjà bénéficié d'un plan ou de mesures, difficultés dans certains cas pour définir la durée pendant laquelle le débiteur a respecté ces mesures (notamment à l'égard des créanciers non bancaires) et donc la durée légale restante.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Connaissance imprécise des droits restants des demandeurs d'emploi.
- Nombreux redépôts de personnes ayant déjà bénéficié d'un report ou d'une suspension d'exigibilité pour sortir d'une indivision ou vendre un bien immobilier alors que cette obligation n'a pu être respectée.
- Régulièrement des débiteurs trouvent trop élevées les capacités de remboursement calculées par le secrétariat et ne donnent pas leur accord aux projets de plans ou contestent les mesures.
- Difficultés pour les débiteurs à recenser l'exhaustivité de leurs dettes d'où de fréquents ajouts de dettes en cours de procédure.
- Difficultés pour obtenir la valorisation des parts des SCI.
- Oubli fréquent des débiteurs de déclarer leur épargne, en particulier l'assurance-vie.
- De nombreux entrepreneurs individuels ou auto-entrepreneurs n'ont plus d'activité professionnelle mais n'ont pas réalisé les formalités de radiation.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Absence fréquente de réponses aux déclarations de créances de la part des créanciers non bancaires.
- Difficultés liés au changement de chargés de recouvrement.
- Des cessions de rémunération sont parfois maintenues malgré la recevabilité.
- Difficultés à identifier et à notifier le créancier principal lorsque celui-ci n'est pas gestionnaire de la créance.
- Des créanciers ne prennent pas en compte l'effacement de dettes décidé par la commission ou par le juge d'instance.

Date : 04/01/2019

Le président de la Commission

Le secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
Dossiers déposés	1704	1563	-8,3%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		16,5%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	51,4%	51,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,2%	14,2%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1546	1420	-8,2%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	152	98	-35,5%
Dossiers orientés par la commission	1568	1441	-8,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		45,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	41,3%	44,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	0,8%	1,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,9%	54,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1845	1826	-1,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,0%	7,0%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,2%	5,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,1%	42,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,5%	0,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,0%	7,1%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	8,8%	4,2%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,1%	2,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,7%	36,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		29,2%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		18,4%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		7,7%	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		77,2%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		19	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,4%	4,2%	4,6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42,8%	39,3%	41,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,1%	9,1%	7,7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36,9%	38,7%	38,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,2%	74,2%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission Indre-et-Loire	Dettes financières	47 227	1 270	5 848	74,0%	88,6%	14 809	4,0
	dont dettes immobilières	23 216	246	473	36,4%	17,2%	82 260	2,0
	dont dettes à la consommation	22 831	1 110	4 401	35,8%	77,5%	12 338	3,0
	dont autres dettes financières	1 180	741	974	1,8%	51,7%	786	1,0
	Dettes de charges courantes	8 045	1 178	5 201	12,6%	82,2%	3 616	4,0
	Autres dettes	8 586	839	1 948	13,4%	58,5%	1 617	2,0
	Endettement global	63 858	1 433	12 997	100,0%	100,0%	19 297	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Région Centre Val-de-Loire	Dettes financières	256 607	6 178	28 760	78,3%	87,6%	15 826	4,0
	dont dettes immobilières	135 913	1 394	2 442	41,5%	19,8%	86 515	1,0
	dont dettes à la consommation	115 916	5 428	21 749	35,4%	77,0%	12 346	3,0
	dont autres dettes financières	4 779	3 518	4 569	1,5%	49,9%	750	1,0
	Dettes de charges courantes	37 402	5 833	25 573	11,4%	82,7%	3 526	4,0
	Autres dettes	33 806	3 911	8 628	10,3%	55,5%	1 574	2,0
	Endettement global	327 815	7 052	62 961	100,0%	100,0%	19 866	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	<i>2 321 153</i>	<i>21 505</i>	<i>37 583</i>	<i>35,2%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 503</i>	<i>1,0</i>
	<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>2 493 589</i>	<i>115 651</i>	<i>474 676</i>	<i>37,8%</i>	<i>78,2%</i>	<i>12 734</i>	<i>3,0</i>
	<i>dont autres dettes financières</i>	<i>110 304</i>	<i>70 537</i>	<i>88 579</i>	<i>1,7%</i>	<i>47,7%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0 %	100,0%	19 426	8,0

